

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 16 septembre 2013 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPLÉANT : M. DOMINIQUE CÔTÉ  
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD  
M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. BERTHOLD TREMBLAY  
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare la séance ouverte.

**2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

256.09.13

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier.

**3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2013**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du mardi 3 septembre 2013.

257.09.13

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le mardi 3 septembre 2013 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

#### 4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de M. Damien Munger concernant un glissement de terrain au 1120 route Saint-Alphonse Nord, reçue le 9 septembre 2013. Les propriétaires dudit terrain résume les diverses interventions faites auprès des instances municipales dans leur dossier d'affaissement de terrain sur leur propriété. Considérant que leur voisin n'a toujours pas effectué les travaux nécessaires pour corriger cette situation, ils s'adressent au Conseil municipal pour faire respecter cet engagement du propriétaire voisin. L'inspecteur municipal devrait faire un suivi adéquat dans ce dossier.

- Une lettre de M. Claude Desrochers, maire de Warwick, concernant Transport Québec. Il nous prie de joindre notre voix à la leur en adoptant une résolution visant la levée d'une servitude de nonaccès sur les routes appartenant au ministère des Transports du Québec. Il est alors convenu que:

**CONSIDÉRANT QUE** l'une des conditions visant la levée d'une servitude de non accès aux routes appartenant au *ministère des Transports du Québec*, le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de cette contribution financière est calculé notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du *ministère des Transports*;

**CONSIDÉRANT QUE** cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;

**CONSIDÉRANT QUE** cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;

**CONSIDÉRANT QUE** cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale;

**CONSIDÉRANT QUE** cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

258.09.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno Lac-Saint-Jean demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de

ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux routes du *ministère des Transports du Québec*, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de servitudes de non-accès auxdites routes. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 3 SEPTEMBRE 2013 AU 13 SEPTEMBRE 2013**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

**SECTION MUNICIPALITÉ:**

COMPTES À PAYER	:	80 204.08 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	38 093.12

**SECTION RÉGLEMENT F.D.I.**

COMPTES À PAYER	:	417 978.64
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	-----

Après discussion, il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 3 septembre 2013 au 13 septembre 2013, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 13155 à 13172; 13174 à 13176; soient et sont acceptés tels que libérés.

259.09.13

Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

**SIGNÉ CE 16<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2013**

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

**6. ACCEPTATION DES INDICATEURS DE GESTION 2012**

M. Gilles Boudreault, directeur général, présente un résumé des indicateurs de gestion 2012 tel qu'exigé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Ces derniers permettent, entre autre, de comparer des municipalités de même envergure se situant dans un environnement comparable.

260.09.13 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accepter le dépôt des indicateurs de gestion 2012. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**7.- AUTORISATION POUR L'EXTINCTION DE LA SERVITUDE.**

**RE: 5 332 490 ET 5 332 491**

261.09.13 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'autoriser l'extinction de la servitude sur les lots 5 332 490 et 5 332 491 dans le dossier de vente de l'ancienne mairie.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, directeur général, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**8.- APPUI AU NOUVEAU PROJET DE GARDERIE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Bruno est déjà engagée avec un promoteur "Exploratout Inc." pour la construction et l'exploitation d'un projet de garderie pré-maternelle (Résolution no 145.05.13 et promesse d'achat en date du 8 mai 2013).

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Bruno soutient le projet de garderie pré-maternelle Exploratout Inc. à partir d'une entente qui établit des modalités de paiement du terrain devant supporter l'édifice projeté et qui s'échelonne jusqu'en 2023;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Bruno n'entend pas développer d'autres partenariats avec d'éventuels promoteurs de garderie dans la mesure que le promoteur Exploratout va offrir jusqu'en 2023 un service minimum de 54 places pour une clientèle de 2 à 5 ans;

262.09.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de garantir au promoteur Exploratout Inc. que la Municipalité de Saint-Bruno ne soutienne aucun autre projet de garderie sur une période de 5 ans, soit jusqu'en 2019, dans la mesure où le promoteur Exploratout Inc. rencontre ses engagements avec la Municipalité. Cette résolution est adoptée séance tenante.

## 9.- MODIFICATION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES

**CONSIDÉRANT** que le processus électoral débutera en octobre prochain;

**CONSIDÉRANT** que le calendrier des assemblées prévoit deux séances du Conseil au mois d'octobre et au mois de novembre;

**CONSIDÉRANT** que nous sommes tenus légalement de tenir au moins une séance du Conseil par mois;

263.09.13

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement de modifier le calendrier des assemblées 2013 et de procéder à une séance en octobre avant le début du dépôt des candidatures, soit le *mercredi 2 octobre*, et de reprendre le calendrier normal après les élections municipales, soit le lundi 14 novembre. Cette résolution est adoptée séance tenante.

## 10.- DEMANDE DE DESSERTE POLICIÈRE À VILLE SAGUENAY

**CONSIDÉRANT** les coûts importants pour notre municipalité pour les services de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, selon nous, de s'interroger sur les services reçus en fonction des coûts;

**CONSIDÉRANT** que nous avons déjà demandé une révision du décret établissant les coûts des services de la Sûreté du Québec par notre résolution 310.12.12;

**CONSIDÉRANT** qu'il pourrait être intéressant de vérifier l'intérêt de Ville Saguenay à desservir notre municipalité;

264.09.13

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement de demander à Ville Saguenay des informations concernant la possibilité de desservir la municipalité de Saint-Bruno par son service de police municipale. Cette résolution est adoptée séance tenante.

## 11.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

### A) TRAVAUX PUBLICS

Il est simplement mentionné que les travaux présentement en cours avancent généralement dans les délais prévus.

### B) LOISIRS ET CULTURE

M. Jean-Claude Bhérer précise que l'aréna Samuel-Gagnon devrait ouvrir ses portes le 25 septembre prochain.

M. Marc-Antoine Fortin, quant à lui, informe le Conseil qu'il y aura une réunion du comité des loisirs mardi le 17 septembre, c'est-à-dire demain.

**C) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun rapport.

**D) URBANISME**

M. Magella Duchesne fait état de différents dossiers traités lors de la dernière rencontre du Comité consultatif d'urbanisme dont le rapport des permis à ce jour qui démontre que nous avons reçu 32 demandes de constructions résidentielles sur 150 permis émis. Il fut également question des travaux effectués par Ferblanterie Boily qui ont été sanctionnés par un permis municipal. De plus, il fut discuté des modules de Secto sur la 170 ainsi que des nombreux conteneurs un peu partout dans la municipalité. Monsieur Duchesne mentionne qu'une réglementation existe autorisant ceux-ci mais à certaines conditions.

**12.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU**

**A) RELOCALISATION DU PRISME CULTUREL**

Dans le dossier de relocalisation du Prisme culturel, certaines informations sont données au Conseil concernant les différents travaux à effectuer pour l'aménagement des locaux selon un estimé d'environ 165 000 \$. Un bail de location de 700 \$ par mois indexé pour l'espace du deuxième étage devrait être signé. Le contrat pour la vente de l'édifice à Épicerie DDL est prêt pour la signature. Un bail suivra concernant la location du local au Prisme culturel si nous acceptons d'effectuer les travaux.

Après discussion, il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par Magella Duchesne d'autoriser les travaux dans l'édifice de l'ancienne quincaillerie pour la relocalisation du Prisme culturel. Suite à cette proposition, un vote est demandé. Trois conseillers sont pour, soit MM. Fernand Bouchard, Magella Duchesne et Marc-Antoine Fortin, et trois conseillers sont contre, soit MM. Jean-Claude Bhérer, Berthold Tremblay et Dominique Côté. Monsieur Réjean Bouchard, maire, s'abstient de voter. La résolution est donc rejetée. Quelques élus mentionnent qu'il faudrait davantage d'informations pour prendre une décision éclairée lors d'une séance ultérieure.

**13.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucune question.

**14.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

265.09.13

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 21:15 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU